



# Les 5 mesures syndicales pour réaliser le Programme 2030 et « ne laisser personne pour compte »

## 1. Les risques d'inégalité croissants font de nombreux laissés pour compte

L'inégalité forte et croissante comporte un coût social et économique considérable. L'actuelle croissance des inégalités est de plus en plus en contradiction avec les approches établies du développement durable et les Objectifs de développement durable. Les instruments destinés à la lutte contre l'inégalité croissante doivent être pleinement exploités.

## 2. Les quatre piliers du travail décent sont cruciaux pour atteindre les ODD et réduire l'inégalité

La réalisation des quatre piliers de l'Agenda du travail décent -création d'emploi, droits des travailleurs, dialogue social et protection sociale- sont indispensables pour assurer que « personne ne soit laissé pour compte ». Vu la conjoncture mondiale, l'importance du dialogue social et de la négociation collective dans la lutte contre l'inégalité ne peut être minimisée. Il convient d'inverser les tendances actuelles en promouvant et en soutenant le dialogue social et le rôle des partenaires sociaux.



## 3. Le dialogue social, la liberté syndicale et la négociation collective sont les pierres angulaires de l'Agenda du travail décent

Le dialogue social, la liberté syndicale et la négociation collective sont les pierres angulaires de la lutte contre les inégalités. Une lutte qui doit être menée à bien en améliorant les conditions de travail et en garantissant des relations d'emploi équitables et l'innovation mais aussi, de façon plus générale, en valorisant le renforcement des institutions démocratiques. Il est évident que le dialogue social a un rôle essentiel à jouer dans la gestion du changement sociétal.

## 4. Examens nationaux : Le dialogue social en tant qu'indicateur et instrument

Pour atteindre les objectifs et les cibles associés à l'Agenda du travail décent, il convient de promouvoir et utiliser le dialogue social. Cela exigera la collecte de données permettant d'évaluer directement l'existence et la mise en œuvre du dialogue social au niveau des pays. Dans le même temps, les processus d'examen au niveau national peuvent bénéficier de la nature participative et démocratique du dialogue social à l'heure d'entreprendre les examens. Le processus de suivi et d'examen du Programme 2030 est envisagé comme un effort inclusif et participatif et le dialogue social est un moyen de faire en sorte que ce soit effectivement le cas. Ceci sera d'autant plus important à l'heure d'examiner les domaines qui relèvent de l'Agenda du travail décent.

## 5. Le rôle de l'Organisation internationale du travail et des partenaires sociaux

L'OIT, ses mandants tripartites et son mécanisme de suivi joueront un rôle fondamental dans le cadre du processus de suivi du Programme 2030, et ce tant en termes de la mise en œuvre que de la vérification. En tant qu'agence de l'ONU spécialisée dans l'ensemble des domaines relevant du monde du travail, l'OIT réunit les critères requis pour soutenir la réalisation d'une grande partie des ODD.

### Réseau syndical de coopération au développement



/TUDCN.RSCD



@TUDCN\_RSCD

[www.ituc-csi.org/HLPF2016FR](http://www.ituc-csi.org/HLPF2016FR) [dce@ituc-csi.org](mailto:dce@ituc-csi.org)



Ce projet est cofinancé par l'Union européenne

